COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal de la commune de TEMPLEMARS était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 7 novembre 2018.

<u>Etaient présents</u>: M. Frédéric Baillot, Maire, Mme Watrelot, M. Laloy, M. Wavrant, Mme Delemer, M. Vitel adjoints Mme Buée, M. Ego, M. Facompre, Mme Griffard, M. Mulier, Mme Treels, Mme Zenhlé, M. Desmettre, M. Bossaert, Mme Crépin, Mme Lion-Duvivier, M. Applincourt.

Absents: M. Dandre, M. Beauvois, Mme Fares, M. Roty, M. Heronneau

Secrétaire de séance : Mr Laloy

Nombre de conseillers en exercice : 23 ; Présents : 18 ; Votants : 18

SUBVENTION A l'AMICALE DU PERSONNEL

Monsieur Vitel adjoint en charge des finances propose, comme chaque année de verser une subvention à l'Amicale du Personnel Communal, pour contribuer au financement du cadeau de fin d'année aux enfants du personnel d'une part et d'autre part pour la participation à une sortie en Angleterre la visite des studios de Harry Potter

La subvention proposée s'élève à 1925 euros soit 35 enfants à 55 €uros et à 1.000 €uros de subvention exceptionnelle pour la sortie en Angleterre.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU RESEAU D'ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur Vitel, adjoint aux finances rappelle que la commune s'est engagée à soutenir financièrement l'association « le relais des A.M.I. du bonheur », pour le fonctionnement du réseau d'assistantes maternelles.

Il signale qu'à ce jour 9.000,00 euros ont été versés à l'association au titre de 2018.

Au vu du bilan établi pour 2018 il constate à ce jour que la participation de la commune au titre de l'année 2018 s'élève à 1675,63 €uros.

De plus, Monsieur Vitel demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le versement d'un acompte de 9.000 euros sur la subvention 2019. Cet acompte sera pris en charge sur l'exercice 2019.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire précise avoir été informé par la Trésorerie de Wattignies que cinq titres de recettes sont susceptibles d'être admis en non valeurs.

Sont concernés les titres suivants pour une valeur globale de 317.49 euros relatifs à des impayés de cantine :

 Titre 98 de 2016
 104,44 €uros

 Titre 11 de 2016
 152,93 €uros

 Titre 8 de 2018
 22,86 €uros

Titre 83 de 2017 22,86 €uros Titre 62 de 2017 14,40 €uros

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

AVIS SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA MEL SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE SAGE

Monsieur Wavrant, adjoint en charge de l'environnement, l'urbanisme et le cadre de vie, rappelle que par délibération en date du 12 avril 2018, le conseil municipal s'est déclaré favorable au transfert de la compétence SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à la Métropole Européenne de Lille,

Par courrier en date du 8 octobre, les services de la Métropole nous informe que suite à la réunion de la Commission d'évaluation des transfert de charges réunie le 24 septembre dernier, aucune charge nette ne sera déduite de notre attribution de compensation.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

SUPPRESSION DE POSTE ET MISE A JOUR DES EFFECTIFS

Suivant avis favorable du comité technique paritaire intercommunal réunion le 4 octobre dernier, il vous est demandé de vous prononcer sur la suppression des postes suivants d'une part :

- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste d'opérateur des activités physiques et sportives
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet

Et d'autre part : suivant délibération du 5 septembre portant création d'un poste de gardien brigadier de police municipale

Suivant délibération du 29 mai portant création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet et la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Il vous est demandé de vous prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs suivant détail cidessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Fonctions	nctions Niveau de recrutement	Nombre de po	
Fonctions		TC	TNC
Directeur Général des Services	Cadre d'emplois des attachés (sauf Directeur)	1	

SERVICE ADMINISTRATIF

Fonctions	Niveau de recrutement	Nombre de postes		
		TC	TNC	
Directeur Administratif	Cadre d'emplois des rédacteurs	1		
Agents	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	3	1 (20h)	

SERVICE TECHNIQUE

Fonctions	Niveau de recrutement	Nombre de postes	
	Niveau de recrutement	TC	TNC
Directeur Technique	Cadre d'emplois des techniciens ou grades d'ingénieur et ingénieur principal	1	
Secrétariat technique	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1	
Adjoint au Directeur Responsable bâtiment	Cadre d'emplois des adjoints techniques, des agents de maitrise ou grade de technicien	1	
Responsable espaces verts	Cadre d'emplois des adjoints techniques	1	
Agents équipe bâtiments	Cadre d'emplois des adjoints techniques	3	
Agents équipe espace verts	Cadre d'emplois des adjoints techniques	4	
Agents équipe propreté	Cadre d'emplois des adjoints techniques	2	

ANIMATION ENFANCE JEUNESSE

Fonctions	Niveau de recrutement	Nombre de postes	
		TC	TNC
Coordonnateur service enfance/jeunesse	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux ou des rédacteurs	1	
Animateur enfance/jeunesse	Cadre d'emplois des adjoints d'animation ou des opérateurs A.P.S	1	
Assistant d'animation	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	1	
Assistants d'animation péri-scolaire	Cadre d'emplois des adjoints d'animation ou des adjoints techniques	5	

COORDINATION ANIMATION - CULTURE - EDUCATION

Fonctions	Niver de reconstances		de postes
Fonctions	Niveau de recrutement	TC	TNC
Coordinateur	Cadre d'emplois adjoints d'animation		1 (16 h)

ACTION SOCIALE

Fonctions	Niveau de recrutement	Nombre de postes	
		TC	TNC
Responsable	Cadre d'emplois des rédacteurs	1	

MEDIATHEQUE

Fonctions	Niveau de recrutement	Nombre de postes	
		TC	TNC
Responsable	Cadre d'emplois des assistants de conservation ou des adjoints du patrimoine	1	

COMMUNICATION

Fonctions	Niveau de recrutement	Nombre de postes	
Fonctions		TC	TNC
Assistant Communication et Culture	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1	

POLICE MUNICIPALE

Fountions	Niveau de recrutement	Nombre de	e postes
Fonctions		TC	TNC
Agent de proximité	Cadre d'emplois des agents de police municipale	2	

ECOLE MATERNELLE

Fonctions	Niveau de recrutement	Nombre de postes	
		TC	TNC
Aide école maternelle	Cadre d'emplois des adjoints techniques	3	

RESTAURANT

Fonctions	Niveau de recrutement	Nombre de postes	
		TC	TNC
Aide Cuisinier	Cadre d'emplois des adjoints techniques	3	

COMPLEXE SPORTIF

Fonctions	Nivony do vocustoment	Nombi	re de postes
Fonctions	Niveau de recrutement	TC	TNC

Entretien des locaux Cadre d'emplois des adjoints techniques 2	
--	--

LOCAUX ASSOCIATIFS

Fonctions	Niveau de recrutement	Nombre de postes	
		TC	TNC
Entretien des locaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques	3	

ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS

Fonctions	Niveau de recrutement	Nombre de postes	
		TC	TNC
Entretien des locaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques	3	2 (20h)

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Transfert de la convention avec Bouygues pour le pilône de téléphonie à la société Cellnex

Monsieur Wavrant expose que le contrat avec Bouygues pour l'installation du pilône de téléphonie implanté au complexe sportif arrive à échéance en 2024 que la société Cellnex propose un contrat jusqu'en 2024 d'une part et qu'elle propose une participation financière de 3.662 euros.

Monsieur Wavrant indique que le contrat actuel est basé sur une redevance de 3000 €uros et qu'en 2024, il aurait été possible de revoir à la hausse cette participation. La signature d'un nouveau contrat pour une durée de 12 ans avec la société Cellnex nous ne nous permettra pas de bénéficier de cette augmentation avant 2024. De plus la société Cellnex ne prévoit pas qu'au terme du contrat, la commune devient propriétaire de ces installations.

Au vu de ce qui vient d'être exposé, les membres du conseil à l'unanimité se déclarent favorables au transfert du contrat Bouygues au profit de la société Cellnex et défavorables à l'unanimité à un nouveau contrat avec la société Cellnex.

Questions et informations diverses :

Monsieur Wavrant souhaite informer les membres de l'assemblée qu'un opérateur de téléphonie a obtenu l'autorisation d'implanter une antenne relais sur la Villa St Eloi. S'agissant d'un bâtiment privé, la commune n'a pas été consultée.

Monsieur Desmettre rappelle que l'enquête publique concernant le PLU2 va débuter et souhaite savoir si la délibération qui a été prise par le présent conseil lors de la séance du 12 avril va peser dans la transcription définitive du PLU2. Monsieur Wavrant précise que plus les

templemarois soutiendront notre démarche et feront part de leur avis auprès du commissaire enquêteur mieux ce sera.

Monsieur le Maire souhaite répondre aux questions qui lui ont été posées par mail en date du 7 novembre par les membres d'Agissons Ensemble pour Templemars:

les plots anti-intrusion de la Salle Besson vont ils être réparés?

Ces plôts ont été dégradés par les gens du voyage lors de leur passage sur notre commune cet été. Le coût des réparations s'élèvent à 5.000 euros, Monsieur Wavrant précise que le dispositif n'est pas satisfaisant car souvent en panne. Monsieur Vitel précise pour sa part que lors d'une rencontre sportive, les pompiers ont du intervenir sur la salle Besson et n'ont pas réussi à baisser ces bornes. La commission travaux fera des propositions pour un autre équipement permettant de sécuriser l'accès au complexe.

le club de basket a été victime d'un vol; quelle disposition pensez vous prendre?

6 cambriolages ou tentatives d'effraction ont eu lieu sur la salle Besson en moins de 2 ans. Un système a été mis en place pour la mise sous alarme automatique à partir d'une certaine heure car ces cambriolages ont été en partie dû au fait que l'alarme n'avait pas été mise par les derniers utilisateurs. Une étude globale sur la sécurisation des bâtiments va être menée pour une réalisation en 2019. Un courrier sera adressé au Président du Basket pour l'en informer.

• avez vous des informations sur la mise en place de la Vidéo Surveillance?

Monsieur le Maire rappelle que le choix s'est porté sur un dispositif par location et non pas par d'acquisition. Le marché est en cours de rédaction.

• les panneaux d'information spécifiant l'interdiction de circulation sur la liaison piétonne Gare / Périseaux sont ils en cours de pose?

Monsieur le Maire rappelle que la plaine des périseaux est gérée par l'espace naturel métropolitain désormais reprise par la MEL. Monsieur Wavrant va contacté monsieur Pierre Geno en charge de ce dossier à la MEL pour la mise en place de ces panneaux s'agissant d'un domaine communautaire, la ville de Templemars ne peut intervenir.

• Chantier du groupe Scolaire: Avez vous donner des instructions pour que la commission Travaux n'assiste pas aux réunions de chantier?

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'interdiction pour participer à ces réunions qui sont toutefois que des réunions très techniques et de coordination des travaux. Si nécessaire une réunion sur l'avancement du projet peut être organisée.

Monsieur Desmettre précise qu'il souhaite être vigilant sur les éventuelles « surprises » financières.

Monsieur Laloy lui indique qu'à ce jour il n'y a pas de mauvaises surprises qui génèreraient de nouvelles dépenses

 Pouvez vous nous donner des informations sur l'arrivée des nouveaux habitants dans notre ville La livraison des 44 logements du groupe LMH a pris du retard pour cause de non-conformité des travaux et la déchéance de 2 entreprises. De nouveaux marchés ont donc été attribués et les travaux sont en cours d'achèvement. La livraison de ces logements doit intervenir à partir du 17 décembre.

• Pourquoi ,la MEL n'a pas mis en place une déviation lors de la pose d'enrobés qui a contraint les usagers a faire demi-tour?

Il s'agit des travaux réalisés par la MEL pour la mise aux normes des abris bus et notamment celui de la rue Jean Jaurès. Une déviation avait été prévue mais semble t-il pas mise en place par l'entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.